

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INDEX EGALITE FEMMES-HOMMES

Informations :

- Date de fin de période de référence choisie : 31 décembre 2020
- Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés : 2020
- Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs : 50
- Nombre d'indicateurs applicables : 4

Indicateurs	Poids dans la note globale	Points obtenus	Nbe max de points pouvant être obtenus
N°1 - Écart de rémunération	40 %	Incalculable*	0
N°2 - Écart de taux d'augmentation	35 %	35	35
N°3 - Augmentation au retour congé maternité	15 %	0	15
N°4 - Hautes rémunérations	10 %	10	10
Résultats	100 %	45	60

* Pour le calcul de cet indicateur, les salariés sont répartis selon leur catégorie de postes (CSP) et répartis sur 4 tranches d'âge. Un groupe est non calculable s'il y a moins de 3 hommes ou 3 femmes dans chaque ligne et si la somme des effectifs des groupes calculables est inférieure à 40 % de l'effectif total. Dans notre cas, l'effectif des groupes calculables est de 7 salariés pour un nombre de salariés total ciblé par l'index de 50 (soit 14% de l'effectif cible)).

Notre index général est par conséquent incalculable. En effet, si en fonction des indicateurs calculables, le nombre maximal de points est inférieur à 75, alors la note finale de l'index ne peut être calculée.

- ▶ Indicateur n°1 = incalculable
- ▶ Indicateur n°2 = 35 / 35
- ▶ Indicateur n°3 = 0/15
- ▶ Indicateur n°4 = 10/10

Total = 45 / 60 soit 75 % calculé sur 3 indicateurs sur 4.